Office de la
langue française

Titres et fonctions au féminin : essai d'orientation de l'usage

Québec

87-01618/

Office de la
langue française

Titres et fonctions au féminin : essai d'orientation de l'usage

Texte approuvé par l'Office de la langue française
lors de sa deux cent dix-septième séance,
le 4 avril 1986 (décision n° 86-217-253).

INTRODUCTION

Le document présenté aujourd'hui se propose de répondre à l'attente de nombreuses personnes qui pressent l'Office de la langue française de faire le point sur la question controversée du féminin des titres*[1]. L'actualité de cette question tient à ce que, non seulement les femmes ont accès à l'ensemble des métiers et professions, mais qu'elles souhaitent de plus en plus que l'on emploie des dénominations féminines pour les désigner.

Un premier avis de l'Office de la langue française, relatif à la féminisation des titres, a été publié à la Gazette officielle du Québec du 28 juillet 1979 (voir le texte de cet avis en annexe, p. 41). Cette recommandation énonçait des principes généraux qui conduisirent à une recherche visant à trouver des solutions explicites aux cas problèmes qui se présentaient. Les résultats de cette recherche font l'objet de la présente publication.

Méthode de travail

Une première étude a porté sur un nombre élevé de titres, de façon à pouvoir comparer, d'une part, les termes considérés comme masculins uniquement ou sans formes féminines attestées, et, d'autre part, les termes de mêmes terminaisons, reconnus comme étant des deux genres (termes épicènes*) ou possédant déjà une forme féminine. C'est ainsi que agronome, considéré par le Petit Robert 1978 et le Petit Larousse 1982[2] comme masculin, a été rapproché de archéologue, artiste, etc., identifiés comme noms des deux genres. De même, un terme comme sénateur (masculin) a été comparé à acteur dont le féminin est actrice. Cette comparaison avec des termes modèles a permis de démontrer

que certains des féminins possibles (sénatrice, par exemple) ne sont insolites qu'à première vue, et que ce mode de formation du féminin a des précédents dans la langue.

La nomenclature de base a été établie à partir du dépouillement de divers ouvrages comportant des répertoires de titres ou des descriptions d'emplois ou de fonctions. Les cinq cents termes retenus pour une première étude l'ont été soit pour leur valeur de modèle, soit à cause de leur fréquence d'emploi, soit parce que leur forme féminine était problématique. Chacun des titres étudiés a fait l'objet d'une recherche systématique dans quatre dictionnaires (GR*, GLLF*, PR* 1978, PL* 1982, PL* 1985, PR* 1985 et GR* 1985). Cette première étape a permis d'isoler près de deux cents termes qui sont encore considérés comme masculins uniquement (par le PR ou le PL, ou par les deux), ou qui ne comportent pas de forme féminine reconnue, ou encore dont la forme féminine est plus ou moins controversée, ou peu usitée. La forme féminine virtuelle, retenue par le GR* 1985, est aussi mentionnée.

Ont aussi été consultés grammaires et articles (voir la bibliographie) portant sur le problème du genre, de même qu'ont été relevées dans des périodiques, dans des journaux, à la radio et à la télévision, le plus d'attestations possible de titres attribués à des femmes, quelle que soit la forme (féminine ou masculine) utilisée.

La deuxième étape de ce travail a consisté à étudier de façon systématique le cas particulier des quelque deux cents titres retenus. Celui des termes en -e n'a généralement pas posé de difficultés : un grand nombre de ces termes sont encore considérés comme masculins uniquement, quelques-uns possèdent déjà un féminin en -esse, d'autres présentent une dissymétrie sémantique suivant le genre.

Pour les termes à désinence autre que -e, le problème s'est révélé plus complexe, puisqu'il y avait lieu de considérer, dans certains cas, plusieurs formes possibles (la sculpteur, la sculpteuse, la sculptrice, la sculpteure, par exemple)[3].

Considérations d'ordre grammatical

Les remarques qui suivent conviennent à l'ensemble des noms étudiés. Chaque groupe de termes, par ailleurs, est précédé, dans le corps de l'ouvrage, de commentaires particuliers.

Les formes féminines présentées sont appelées régulières lorsqu'elles sont conformes à l'évolution constatée dans les signes linguistiques apparentés (ex. banquier faisant banquière, par analogie avec ouvrier qui fait régulièrement ouvrière), et irrégulières si elles font exception à cette règle (ex. professeure). Ces formes, bien qu'irrégulières, sont qualifiées d'acceptables puisqu'elles résultent de l'application de la règle générale pour la formation du féminin (adjonction d'un e à la forme masculine). Dans le cas des noms en -e, et dans certains autres cas, les formes épicènes sont également signalées comme acceptables.

La solution de l'épicène pour tous les cas étudiés n'a pas été retenue (ex. [une] commandant). Toutefois, cette solution apparaît la plus simple pour la plupart des titres terminés par -e (ex. [une] ministre).

Malgré l'avis déjà émis en juillet 1979 (cf. p. 41) sur la formation femme + substantif apposé (femme-ingénieur, par exemple), celle-ci n'a pas été retenue (cf. les résultats de l'étude exploratoire dont on trouve un résumé en annexe).

Considérations d'ordre sémantique[4]

1° Variante sémantique* suivant le genre

Selon l'usage actuel et à titre d'exemple, un couturier est celui qui dirige une maison de couture, alors qu'une couturière est celle qui exécute, à son propre compte, des vêtements de femme (PR). Ce type de distinction semble par ailleurs en voie de disparition, du moins chez certains lexicographes, comme en fait foi la dernière édition du PL : couturier, ère : « Personne qui confectionne des vêtements féminins d'après des modèles ou qui crée elle-même ses modèles ».

2° Homonymie*

Malgré l'homonymie, rien ne s'oppose à l'utilisation de manoeuvre pour désigner une ouvrière, même si (une) manoeuvre désigne déjà une action, de même que rien non plus ne s'oppose à l'emploi de la forme féminine foreuse pour désigner une femme qui effectue un forage, bien que le terme soit déjà utilisé pour désigner une machine. Par ailleurs, l'implantation d'une forme féminine peut être plus difficile quand celle-ci (homonyme éventuel) est déjà utilisée comme qualificatif pour une personne (ingénieuse), ou lorsqu'il s'agit d'un générique de profession (marine et médecine).

Considérations d'ordre psycholinguistique ou sociolinguistique

L'aspect insolite et la péjoration

L'aspect insolite de certaines formes féminines (cheffe) ou encore le caractère péjoratif attaché à quelques-unes d'entre elles (entraîneuse, matelote, et en général certaines finales en -euse) peut représenter, dans bien des cas, un obstacle non négligeable à l'adoption de ces formes. Le temps peut toutefois atténuer ou faire disparaître le caractère insolite ou péjoratif qui s'attache à certains termes.

Considérations relatives à l'usage

Les formes féminines présentées, qu'elles soient ou non conformes à la règle grammaticale (régulières ou irrégulières), peuvent n'être pas usitées, ou l'être à des degrés divers, selon leur fréquence d'emploi (plus ou moins grand nombre d'occurrences) ou selon leur répartition dans un ou plusieurs secteurs (par exemple, dans la presse féministe, ou au Québec seulement, ou encore dans l'ensemble de la documentation). La mention «attesté» peut avoir, par ailleurs, diverses significations, suivant le contexte dans lequel le terme a été relevé. Cette mention n'indique pas nécessairement un usage significatif. Certains peuvent qualifier une forme d'usitée tout en la contestant, ou encore la contester à titre de forme potentielle (cas de mannequine, par exemple).

Orientation de l'usage

Les formes dites « disponibles» ont été sélectionnées dans la mesure où elles sont :

- régulières, c'est-à-dire conformes à la règle grammaticale qui s'applique traditionnellement dans leur cas (par exemple : -er qui fait -ère au féminin);

- analogiques, c'est-à-dire qui peuvent s'ajouter à une série de même terminaison qui possède déjà une forme féminine (ex. banquier, banquière, par analogie avec ouvrier, ouvrière, etc.);

- marquées, c'est-à-dire dont la terminaison est distincte, tant à l'oral qu'à l'écrit, de la forme masculine (à cause d'une modification phonétique de la voyelle ou de la consonne qui précède le e muet : avocate, chercheuse, écrivaine, etc.);

- attestées, dans au moins un ouvrage lexicographique. L'insertion d'une forme féminine dans un dictionnaire témoigne toujours d'un usage plus ou moins répandu ou potentiel;

- usitées. Il n'est pas inhabituel qu'une forme non attestée dans un ouvrage lexicographique soit tout de même en usage (à des degrés divers). Lorsque deux formes sont concurrentes, c'est-à-dire simultanément en usage (autrice et auteure, par exemple), on peut envisager de donner la priorité à celle qui est conforme au plus grand nombre de caractéristiques.

Nomenclature

Ce document ne vise pas à l'exhaustivité. Une série de titres, qui doivent permettre de présenter des solutions pour chaque type de problème, ont été inscrits en exemples.

Le mode de regroupement et de présentation des termes vise avant tout à faciliter la consultation. Il n'a pas été jugé pertinent de regrouper les termes selon leurs suffixes, sauf dans les cas où cette considération d'ordre morphologique avait une incidence directe sur la formation du féminin (c'est le cas des noms en -eur).

La classification adoptée dans le document correspond, à peu de choses près, à celle de Nyrop, et se fonde sur la finale des noms. Les termes, regroupés selon leur finale, sont classés par ordre alphabétique à l'intérieur de chaque groupe. Chacun de ces groupes de termes est précédé de commentaires linguistiques, et là ou les formes féminines disponibles sont indiquées clairement à la droite de leur correspondant masculin, sauf dans le cas de termes isolés. Ces derniers cas, qualifiés de spéciaux, sont traités à part parce qu'ils réclament des commentaires particuliers. Enfin, un index alphabétique des formes masculines permet de repérer facilement les termes étudiés dans le corps de l'ouvrage.

Consultations

Le présent document a fait l'objet de très nombreuses consultations, tant au Québec qu'ailleurs dans la francophonie, auprès de linguistes et de locuteurs non linguistes. Une enquête auprès d'une soixantaine de personnes, considérées comme des leaders d'opinion, a également été menée. Un rapport abrégé de cette enquête se trouve en annexe.

ÉTUDE DE CAS TYPES

Dans les listes suivantes, l'Office de la langue française a décidé de privilégier certaines formes, sans toutefois les imposer, conscient que, en définitive, c'est aux locuteurs qu'incombe le choix de l'usage. Les formes privilégiées apparaîtront en caractères gras, les formes attestées en caractères ordinaires. On verra aussi, quant aux éléments qui ont servi à effectuer un choix dans les formes disponibles, l'étude intitulée La féminisation des titres et les leaders d'opinion.

1. Noms terminés par e

1.1. Épicènes

Les noms qui suivent sont identifiés comme masculins uniquement (par le PR, par le PL, ou par les deux). Plusieurs d'entre eux sont cependant déjà en usage comme épicènes (noms des deux genres) et cette forme de féminisation peut s'étendre à l'ensemble du groupe. D'où, par analogie avec une acrobate, une artiste, une archéologue, etc. :

un agronome	une **agronome**
un arbitre	une **arbitre**
un architecte	une **architecte**
un astrologue	une **astrologue**
un astronome	une **astronome**
un cadre	une **cadre**
un capitaine	une **capitaine**
un cardiologue	une **cardiologue**
un commissaire	une **commissaire**[5]
un cytologiste	une **cytologiste**
un détective	une **détective**
un diplomate	une **diplomate**
un ébéniste	une **ébéniste**
un économe	une **économe**
un géologue	une **géologue**
un géomètre	une **géomètre**
un gestionnaire	une **gestionnaire**
un intérimaire	une **intérimaire**
un juge	une **juge**
un juriste	une **juriste**
un machiniste	une **machiniste**

un orfèvre	une **orfèvre**
un paysagiste	une **paysagiste**
un pédologue	une **pédologue**
un pilote	une **pilote**
un topographe	une **topographe**

1.2. Noms possédant déjà un féminin en -esse (plus ou moins usité)

contremaître

La forme féminine régulière de contremaître est contremaîtresse, et elle est actuellement en usage au Québec[6]. Bien que la forme épicène, la contremaître, soit moins attestée, elle peut être considérée comme acceptable, par analogie avec d'autres noms en -e (voir 1.1.), et cela d'autant plus que selon Nyrop contremaître était autrefois des deux genres[7]. Bien que les deux formes précédentes soient disponibles, l'Office de la langue française recommande la forme suivante :

une **contremaîtresse**

maire

L'usage qui tendait à conférer à une femme l'équivalent féminin du titre de son mari tend à disparaître, du moins au Québec. La forme féminine régulière, mairesse, devient donc disponible pour désigner la femme qui dirige le corps municipal, et elle est effectivement en usage dans ce sens[8]. On rencontre également l'emploi concurrent et acceptable de maire comme épicène[9]. Bien que les deux formes précédentes soient disponibles, l'Office de la langue française recommande la forme suivante :

une **mairesse**

maître[10]

Considérations relatives à l'usage

La plupart des lexicographes soulignent que la forme féminine régulière maîtresse + déterminant est bien implantée pour désigner celle qui exerce une autorité quelconque sur un groupe, comme c'est le cas pour les expressions traditionnelles maîtresse de maison, maîtresse d'école (vieilli), maîtresse des novices. D'autres expressions du même type (maître + joncteur + déterminant) comme maître d'hôtel, maître d'équipage, ou du type maître + substantif apposé (maître-teinturier), ayant trait à un métier ou à une spécialité, sont, en revanche, rarement attestées au féminin (on trouve sporadiquement maîtresse de poste). On trouve parfois, d'autre part, dans les deux types de formation, des emplois de maître comme épicène[11].

Orientation de l'usage

La désignation féminine des professions considérées peut se faire selon les données qui suivent. Ces données pourraient, éventuellement, justifier le choix de l'une ou l'autre des formes de féminisation envisagées, soit la forme régulière maîtresse ou la forme épicène la maître, ce dernier emploi, par exemple, se justifiant par analogie avec d'autres titres en -e (voir 1.1.), et parce qu'on trouvait effectivement en ancien français, à côté de maîtresse, l'emploi de maître comme nom des deux genres[12].

Le féminin maîtresse s'impose dans les expressions maître + joncteur + déterminant, où il est le seul élément marquant le genre féminin du titre, alors qu'il n'est pas requis aussi impérativement dans les expressions du type maître + substantif, où le deuxième élément suffit à marquer le genre (maître-teinturière, par exemple). À cette considération d'ordre linguistique s'ajoute une distinction d'ordre sémantique. Dans le premier cas (maître + joncteur + déterminant), c'est le

plus souvent la notion d'autorité, de direction qui domine, alors que c'est la notion d'excellence, de compétence qui est primordiale dans le second cas[13]. On peut, pour l'illustrer, rapprocher les titres de ce type de l'expression figée être passé maître dans l'art de ... (c'est-à-dire «exceller») où le terme maître peut être considéré également comme épicène (cette femme est devenue une maître dans tel domaine).

Compte tenu de ces considérations, on peut privilégier l'emploi de maîtresse dans les expressions du type maître + joncteur + déterminant, où il est déjà en usage, et de maître épicène dans le second cas (maître + substantif) où l'on ne peut témoigner d'un usage bien établi et où le substantif apposé suffit à marquer le genre. L'usage permet également de reconnaître l'emploi de maître comme épicène pour désigner celle qui a obtenu ce grade dans une université, et dans le cas du titre donné à une avocate, une notaire, etc. (maître Une telle).

Les distinctions établies ci-dessus tendent à éclairer la question et elles attestent de l'emploi de une maîtresse ou de une maître dans les deux types de formation. Toutefois, l'Office de la langue française recommande l'utilisation des formes suivantes :

une **maître de ...**
une **maître ...**
une **maître en ...**

ministre, notaire[14] et peintre

On trouve, particulièrement chez les grammairiens, quelques attestations des formes féminines régulières ministresse, notairesse et peintresse, les deux premières étant habituellement utilisées pour qualifier les femmes qui portent le titre par alliance[15]. Plusieurs auteurs soulignent que ces formes ne sont guère employées aujourd'hui que par plaisanterie. On rencontre davantage, actuellement, l'emploi de ministre et de peintre comme épicène (nom des deux genres)[16], et cet

usage peut également s'étendre à notaire. Les formes suivantes sont donc privilégiées :

une **ministre**
une **notaire**
une **peintre**

poète

Le féminin régulier de poète est poétesse. Bien que cette forme féminine soit toujours en usage[17], on rencontre fréquemment l'emploi concurrent de poète (comme épicène)[18]. L'Office de la langue française recommande la forme suivante :

une **poète**

1.3. Noms comportant une variante sémantique suivant le genre (selon les dictionnaires)[19].

Les termes ci-dessous peuvent être considérés comme épicènes (noms des deux genres) dans toutes les acceptions où ils sont employés comme titres. D'où :

un critique	une **critique**
un garde	une **garde**[20]
un guide	une **guide**
un manoeuvre	une **manoeuvre**
un modiste	une **modiste**
un secrétaire	une **secrétaire**

2. Noms terminés par l[21]

2.1. Formes régulières

La forme féminine régulière, pour chacun des termes suivants (forme peu attestée), s'obtient par l'adjonction d'un e à la forme masculine.

D'où, par analogie, respectivement, avec vassal, vassale, professionnel, professionnelle :

un amiral	une **amirale**
un caporal	une **caporale**
un colonel[22]	une **colonelle**
un général	une **générale**
un industriel	une **industrielle**
un officiel	une **officielle**

2.2. Cas spéciaux

conseil

L'emploi du nom conseil pour désigner une personne étant métonymique, il convient de garder à ce terme la forme qui est la sienne au sens propre de «conseil» et donc de l'utiliser comme épicène, plutôt que d'adopter une forme féminine. D'où :

un conseil juridique une **conseil juridique**
un économiste(-)conseil une **économiste(-)conseil**[23]

consul

Le féminin consulesse, considéré comme un néologisme au XIX^{e} siècle, selon le TLF*, n'a été utilisé sporadiquement jusqu'à maintenant, semble-t-il, que pour désigner la femme d'un consul[24]. Comme dans le cas de mairesse toutefois (voir ce mot), le titre consulesse pourrait désigner également la femme qui exerce la fonction du consul, mais comme ministresse, notairesse et peintresse, cette forme n'est guère en usage.

Si on applique, par ailleurs, comme dans le cas des autres noms en -l cités ci-dessus, la règle générale (adjonction d'un -e), la forme féminine de consul est consule (forme également attestée dans le TLF). La forme suivante est donc recommandée :

une **consule**[25]

3. Noms terminés par n

3.1. Formes régulières

La forme féminine régulière, pour chacun des termes suivants, s'obtient par l'adjonction d'un e à la forme masculine[26]. D'où, par analogie, respectivement, avec sultan, sultane, patron, patronne, gardien, gardienne :

un artisan	une **artisane**
un chirurgien	une **chirurgienne**
un forgeron	une **forgeronne**

3.2. Cas spéciaux

écrivain

Les titres de fonctions terminés par ain sont rares, un seul exemple a été répertorié, soit sacristain, dont le féminin est soit sacristine, soit sacristaine. La règle générale pour la formation du féminin (adjonction d'un e), qui s'applique dans le cas des adjectifs (ex. sain, saine), donne la forme écrivaine qui peut être considérée comme régulière. Cette forme féminine, bien que contestée par certains pour des raisons extra-linguistiques[27], semble en voie de s'imposer au Québec, ainsi que l'attestent les ouvrages dépouillés. Bien que la solution de l'épicène une écrivain, emploi peu attesté, soit par ailleurs acceptable, la forme suivante est recommandée :

une **écrivaine**

mannequin

Le cas de mannequin pose un problème particulier, puisqu'il s'agit là d'un terme dont la forme masculine est bien implantée pour désigner une femme (ex. Madame X est un mannequin célèbre). La

forme féminine régulière, mannequine, s'obtient par l'adjonction d'un e à la forme masculine. Cette forme féminine n'a été relevée qu'une seule fois, et ce à titre d'hypothèse contestable[28]. Il faut noter, d'autre part, que les titres en -in faisant leur féminin en -ine sont très rares. Ainsi on trouve échevin, échevine, laborantin, laborantine (dont la forme masculine a été tirée, par dérivation régressive, de la forme féminineе[29]). L'emploi de mannequin comme épicène constitue, par ailleurs, une solution acceptable. La forme suivante est donc recommandée :

une **mannequin**

marin et médecin

Comme cela a déjà été signalé (voir mannequin) les titres en -in, faisant leur féminin en -ine, sont très rares. Si l'on applique néanmoins aux noms marin et médecin la règle générale pour la formation du féminin (adjonction d'un e), leurs féminins réguliers respectifs seraient marine et médecine. Or ces deux formes, comme on le sait, sont déjà utilisées comme génériques de profession. Contrairement aux autres cas d'homonymie (voir p. 6), les formes homonymes en usage marine et médecine ont trait cette fois non plus à des choses (cas de foreuse, par exemple) mais à des professions, ce qui constitue un obstacle supplémentaire à leur adoption comme titres féminins[30]. Il convient de souligner également que, dans le cas où l'on opterait pour le titre médecine, le contexte serait sans aucun doute suffisamment éclairant pour supprimer toute ambiguïté.

Bien qu'on ne puisse pas vraiment parler ici d'usage, une attestation écrite du titre féminin médecine a été relevée, à titre d'hypothèse contestable[31], ainsi que quelques attestations orales. Nyrop signale d'autre part dans sa Grammaire historique (tome 2, p. 319) qu'on «trouve au XVI^{e} siècle medecine (sic) employé au sens de femme de médecin». L'emploi de l'épicène étant, par ailleurs, acceptable, les formes suivantes sont recommandées :

une **marin**
une **médecin**

4. Noms terminés par r

4.1. Noms terminés par er

Le féminin régulier des termes ci-dessous, par analogie avec les modèles berger, bergère et ouvrier, ouvrière, se fait respectivement en -ère et -ière. D'où :

un banquier	une **banquière**
un bâtonnier	une **bâtonnière**
un bottier	une **bottière**
un boucher	une **bouchère**
un brigadier	une **brigadière**
un cavalier	une **cavalière**
un charpentier	une **charpentière**
un couturier	une **couturière**
un financier	une **financière**
un greffier	une **greffière**
un huissier	une **huissière**
un magasinier	une **magasinière**
un menuisier	une **menuisière**
un officier	une **officière**
un plombier	une **plombière**
un policier	une **policière**
un pompier	une **pompière**
un potier	une **potière**

4.2. Noms terminés par eur (excluant certains noms en -teur étudiés plus loin)

Remarque

Le problème de la féminisation des noms en -eur soulevant de nombreuses controverses, il semble pertinent de présenter d'abord une synthèse des principaux arguments rencontrés pour ou contre l'une ou l'autre forme de féminisation[32].

4.2.1. Le féminin en -euse

Les grammairiens expliquent que, selon l'hypothèse la plus probable, le féminin en -euse, pour les noms en -eur, provient d'une prononciation ancienne du nom masculin[33]. Un document datant du XV^e siècle témoigne qu'on y employait déjà -eux pour -eur (trompeux pour trompeur). Cette graphie et cette prononciation (coureux, mangeux, sauteux, etc.) étaient contestées au XVII^e siècle, et l'hésitation entre -eur et -eux a persisté jusqu'au XIX^e siècle. Notons que le phénomène fut particulièrement présent au Québec. Toutefois, on n'en trouve plus aujourd'hui de traces que dans le parler populaire. C'est par analogie avec des termes en -eux, dont le féminin régulier était en -euse (heureux, heureuse), que les termes en -eur ont fait également, à l'époque, leur féminin en -euse (danseur, par exemple, prononcé danseu[x], ayant donné danseuse). Cette forme de féminisation populaire a persisté, même après le rétablissement du r au masculin.

La formation en -euse s'inscrit donc dans une longue tradition, et elle est, à ce titre, régulière[34]. Ceux qui préconisent cette forme de féminisation, pour certains noms en -eure jusqu'ici sans féminin reconnu, lui voient un double avantage. Ces nouvelles formations en -euse s'inscrivent dans une longue série de termes féminins bien connus, comme chanteuse, danseuse, etc., ces nouvelles formes féminines étant, par ailleurs, marquées aussi bien à l'oral qu'à l'écrit (contrairement aux formes en -eure traitées ci-dessous). On s'y oppose parfois pour des raisons d'homonymie, ou encore à cause de l'aspect insolite de certaines de ces formes. Toutefois, le phénomène d'homonymie est fréquent dans la langue et il ne pose guère de problèmes en contexte. Ainsi, dans les cas où le titre en -euse deviendrait homonyme d'une dénomination de machine, il faut remarquer que le même phénomène existe, sans qu'on y voie d'inconvénient, du côté des titres masculins (cf. distributeur celui qui distribue et appareil qui sert à distribuer[35]).

4.2.2. La formation en -eure

Cette formation, proposée sporadiquement depuis le début du siècle[36], peut être rapprochée des féminins prieure et supérieure, et de l'usage, au Moyen Âge, de certaines formes féminines en -eure (intercesseure, par exemple)[37]. Certains justifient ces formes en -eure en faisant remarquer qu'elles s'appuient sur la règle générale de la formation du féminin (adjonction d'un e muet à la forme du masculin). Cette forme de féminisation ne va pas sans problème. Parce que étant irrégulière, elle entraînera, par rapport à la règle traditionnelle pour les noms en -eur, une série d'exceptions (les plus attestées étant actuellement auteure, ingénieure, professeure et réviseure). De plus, on le voit par ces derniers exemples, le mouvement en faveur des formes en -eure concerne surtout les professions de type intellectuel, ce qui suppose une distinction entre la forme féminine de ces titres de profession et le féminin des noms de métiers manuels, pour lesquels la formation en -euse est généralement usitée. On peut aussi remarquer que l'application de la règle générale pour la féminisation des noms (adjonction d'un e) entraîne habituellement, au féminin, une modification de la voyelle ou de la consonne qui précède ce -e (ex. banquier, banquière où le é [e] devient è [ɛ], et le r muet un r sonore), ce qui entraîne pour le féminin une consonance particulière et marquée par rapport à celle du masculin, contrairement à ce qui se passerait dans le cas des noms en -eur, -eure. Il faut noter encore que la comparaison avec les féminins bien attestés prieure et supérieure appelle quelques réserves. Dans ces deux cas particuliers (il s'agit d'adjectifs comparatifs substantivés), l'élément -eur (-eure) signifie « qui a la qualité », « qui est dans la situation exprimée par la base », alors que dans le cas des titres en -eur cités ci-dessous l'élément -eur (-euse) a une signification différente, soit « qui fait l'action[38] » ou « qui s'occupe de la chose (exprimée par la base) ».

4.2.3. Étude de cas types

La série de titres en -eur énoncés ci-dessous (liste non exhaustive) est partagée en deux catégories.

La première catégorie regroupe les titres qui, bien que considérés comme masculins par la plupart des dictionnaires, sont attestés au féminin par au moins l'un d'entre eux. Cette forme féminine attestée dans tous les cas étant en -euse, nous n'inscrirons que ce type de féminin, bien que dans tous les cas les formes en -eure et la forme épicène (une + substantif) soient disponibles. Il s'agit de :

un arpenteur	une **arpenteuse**
un boxeur	une **boxeuse**
un câbleur	une **câbleuse**
un chargeur	une **chargeuse**
un chauffeur	une **chauffeuse**
un chercheur	une **chercheuse**
un chroniqueur	une **chroniqueuse**
un chronométreur	une **chronométreuse**
un débardeur	une **débardeuse**
un découvreur	une **découvreuse**
un embaumeur	une **embaumeuse**
un entraîneur	une **entraîneuse**
un foreur	une **foreuse**
un fraiseur	une **fraiseuse**
un graveur	une **graveuse**
un rapporteur	une **rapporteuse**
un souffleur	une **souffleuse**
un tailleur	une **tailleuse**

La deuxième catégorie regroupe des noms dont la forme féminine n'est attestée dans aucun des dictionnaires consultés. Cette carence s'est expliquée historiquement par l'absence des femmes dans ces métiers. Les titres de ces fonctions forment régulièrement leur féminin en -euse, par analogie avec les noms de la série précédente, bien que les formes en -eure soient parfois privilégiées et que la forme épicène[39] soit possible :

un accordeur	une **accordeuse**
un aiguilleur	une **aiguilleuse**
un assureur	une **assureuse**
un bruiteur	une **bruiteuse**
un camionneur	une **camionneuse**
un carreleur	une **carreleuse**
un couvreur	une **couvreuse**
un encodeur	une **encodeuse**
un équarrisseur	une **équarrisseuse**
un fondeur	une **fondeuse**
un fournisseur	une **fournisseuse**
un lamineur	une **lamineuse**
un outilleur	une **outilleuse**
un patrouilleur	une **patrouilleuse**
un régisseur	une **régisseuse**
un tanneur	une **tanneuse**
un traiteur	une **traiteuse**
un trappeur	une **trappeuse**

un annonceur	une **annonceure** [40]
un assesseur	une **assesseure**
un censeur	une **censeure**
un metteur en ...	une **metteure en ...**
un réviseur	une **réviseure**
un superviseur	une **superviseure**

4.2.4. Cas spéciaux

gouverneur

Le titre gouverneur (qui a remplacé gouvernant dans ce sens) désignait autrefois celui qui était responsable de l'éducation d'un jeune prince ou d'un jeune homme de grande famille. Il a comme féminin, dans un sens voisin, la forme gouvernante (femme à qui l'on confie l'éducation d'un ou de plusieurs enfants)[41]. Gouverneur n'est plus utilisé dans ce sens.

À l'heure actuelle, gouverneur, au sens de représentant de l'autorité, n'a pas de forme féminine unanimement reconnue. Malherbe a, pour sa part, employé la forme régulière gouverneuse[42], forme qui a été par la suite utilisée quelquefois par plaisanterie pour désigner « la gouvernante d'un homme »,

c'est-à-dire « celle qui est à la tête de son ménage ». Au Canada, l'accession récente d'une femme au poste de gouverneur général a fait surgir dans la presse québécoise la forme gouverneure (générale)[43]. L'emploi (non attesté) de la forme épicène demeure, enfin, acceptable. La forme suivante est recommandée :

une **gouverneure**

ingénieur

La forme féminine régulière pour ingénieur serait ingénieuse (titre féminin potentiel mentionné par des linguistes, mais non en usage)[44]. L'existence de l'adjectif homonyme ingénieuse (féminin de ingénieux) rend difficile, quoique non impossible, l'usage de cette forme féminine. Deux autres solutions seraient acceptables, soit la forme irrégulière, assez fréquemment attestée, en -eure (voir les commentaires en 4.2.2.), ou la forme épicène (moins attestée). Bien que les formes précédentes soient disponibles, la forme suivante est recommandée :

une **ingénieure**

professeur

Contrairement à la plupart des termes en -eur cités ci-dessus qui dérivent, soit d'un verbe, soit d'un substantif (voir p. 43 à ce sujet), le titre professeur (tout comme assesseur, censeur, prédécesseur, successeur, etc.) est emprunté directement du latin professor. Plusieurs formes de féminisation ont été proposées dans son cas, et elles sont attestées à des degrés divers à la fois chez les linguistes et dans la presse écrite, ce sont :

une professeur

Maurice Grevisse, en 1963, fait état de son hésitation à utiliser, pour une femme, aussi bien

le titre masculin en -eur précédé de l'article masculin, que le même titre précédé de l'article féminin[45]. Marcel Cohen, de son côté, se prononce en 1972 en faveur du titre épicène (une professeur) en affirmant qu'il en a recueilli plusieurs exemples[46], dont on a relevé une attestation récente[47].

une professeuse

Maurice Grevisse signale que le féminin professeuse a été employé par Voltaire, mais «qu'il n'a pas pu s'établir dans l'usage[48] ». André Goosse, pour sa part, émet quelques réserves à propos de cette forme parce qu'elle donnerait l'impression que l'on a affaire à un dérivé de professer[49].

une professeure

La forme féminine professeure a été proposée dès la première moitié du siècle par des linguistes tels Ferdinand Brunot[50] et Albert Dauzat[51]. Elle n'avait pas réussi à s'imposer jusqu'à tout récemment, mais la situation est en train d'évoluer. La forme suivante est recommandée :

une **professeure**

4.2.5. Autres noms en -eur (suffixes -teur, -iteur et -ateur)

4.2.5.1. Formes régulières

Un nombre considérable de noms en -teur font leur féminin en -trice. Ces noms, dont on ne peut tirer, en général, des participes présents en changeant -eur en -ant, sont empruntés directement au latin, ou sont de formation savante[52].

Les noms dont la liste suit appartiennent à cette catégorie et leur féminin régulier, par analogie avec acteur, actrice, traducteur, traductrice, est en -trice (certains d'entre eux étant déjà en usage, ou attestés à des degrés divers). D'où :

un agriculteur	une **agricultrice**
un amateur	une **amatrice**
un appariteur	une **apparitrice**
un facteur	une **factrice**
un indicateur	une **indicatrice**
un instructeur	une **instructrice**
un navigateur	une **navigatrice**
un orateur	une **oratrice**
un recteur	une **rectrice**
un scrutateur	une **scrutatrice**
un sénateur	une **sénatrice**

4.2.5.2. Cas spéciaux

auteur

Le féminin régulier autrice (archaïque selon Nyrop[53]) a été proposé et utilisé à plusieurs reprises[54]. La forme autoresse est mentionnée, notamment dans le GR* 85. À ces formes s'ajoute la forme irrégulière auteure[55] attestée au Québec. L'usage de la forme épicène, également possible, est plus rare[56]. Bien que les formes précédentes soient disponibles, la forme suivante est recommandée:

une **auteure**

docteur[57]

Le féminin régulier traditionnel de docteur (au sens de « médecin ») est doctoresse[58]. Cette forme, qui a été en usage[59], est au dire de certains auteurs en régression aujourd'hui[60]. Aucune attestation n'a effectivement été trouvée qui puisse témoigner d'un usage actuel au Québec. Si l'on se fonde, par contre, sur le principe énoncé par Grevisse (voir 4.2.5.1.,

ci-dessus), le féminin régulier de docteur serait doctrice[61]. L'emploi de l'épicène une docteur, ou de la forme irrégulière docteuse, a été proposé à quelques reprises, sans passer toutefois dans l'usage. On trouve enfin au Québec un certain nombre d'attestations de la forme irrégulière docteure.

Comme dans le cas de maître (voir ce mot), la forme féminine régulière doctoresse n'est guère utilisée pour désigner celle qui possède un diplôme universitaire (doctorat), bien qu'il s'en trouve quelques rares attestations[62]. Dans ce dernier cas, d'autre part, le titre docteur est toujours suivi d'un joncteur + déterminant docteur en ... ou ès ... On peut donc considérer qu'il s'insère dans un syntagme en quelque sorte figé sur le plan formel (bien qu'il s'agisse d'une série ouverte), ce qui peut constituer un argument en faveur de la forme usuelle docteur (employée toutefois comme épicène : une docteur en lettres) ou encore de la forme irrégulière docteure.

Les formes suivantes sont recommandées :

une femme médecin : une **docteure**

une femme diplômée : une **docteure**

sculpteur

Si l'on se fonde sur le principe directeur énoncé par Grevisse[63] pour les noms de cette catégorie, le féminin régulier de sculpteur serait sculpteuse, puisque, selon ce principe, on peut tirer de sculpteur le participe présent du verbe en changeant -eur en -ant. Cette forme en -euse est toutefois peu attestée. Si, en revanche, on applique la règle énonçant que les noms en -teur empruntés directement au latin (c'est le cas de sculpteur, du latin sculptor, attesté depuis le XIVe siècle)[64] font leur féminin en -trice, le féminin régulier est sculptrice (forme plus attestée que sculpteuse). L'emploi (attesté au Québec) de

la forme en -eure serait par ailleurs acceptable, de même que la forme épicène (peu attestée). Les formes précédentes sont donc disponibles. La forme suivante est recommandée :

une **sculpteure**

5. Noms terminés par t ou d

5.1. Formes régulières

La forme féminine régulière, pour chacun des noms qui suivent, s'obtient par l'adjonction d'un e à la forme du masculin[65] (certaines de ces formes étant déjà bien implantées). D'où, par analogie avec candidat, candidate, client, cliente, gérant, gérante, etc. :

un adjudant	une **adjudante**
un agent	une **agente**
un avocat	une **avocate**
un cadet	une **cadette**
un commandant	une **commandante** [66]
un consultant	une **consultante**
un coopérant	une **coopérante**
un expert	une **experte**
un fabricant	une **fabricante**
un intendant	une **intendante**
un lieutenant	une **lieutenante** [66]
un magistrat	une **magistrate**
un préfet	une **préfète**
un président	une **présidente**
un savant	une **savante** [67]
un sergent	une **sergente** [68]
un soldat	une **soldate**
un surintendant	une **surintendante**

5.2. Cas spéciaux

matelot

Le féminin régulier de matelot, obtenu par l'adjonction d'un e à la forme masculine, serait matelote. Dupré signale, pour sa part, que

matelote est employé parfois pour désigner une femme qui navigue[69]. L'emploi de la forme épicène est par ailleurs acceptable. Il en est de même pour camelot. Les formes suivantes sont recommandées :

une **matelot**
une **camelot**

substitut

Le féminin régulier de substitut, substitute, existait en ancien français, au sens de « personne qui tient la place d'une autre, qui exerce les fonctions d'une autre en cas d'absence ou d'empêchement légitime[70] » . Aucune attestation n'a été relevée qui témoignerait d'un usage actuel. L'emploi de substitut comme épicène est, par ailleurs, acceptable. Bien que les deux formes précédentes soient disponibles, la forme suivante est recommandée :

une **substitut**

6. Autres finales

6.1. Noms terminés par é

Le féminin régulier des noms qui suivent s'obtient par l'adjonction d'un e à la forme masculine, et l'usage de la forme féminine est proposé ou attesté fréquemment pour les deux premiers cas. D'où, par analogie avec associé, associée, délégué, déléguée :

une **chargée** de ...
une **députée**
une **jurée**

6.2. chef

On sait que quelques termes en -f changent le f en v devant l'e du féminin (veuf, veuve, serf, serve[71]), ce qui donnerait, par analogie, le

féminin chève[72] qui, selon toute évidence, est peu viable. Si l'on applique en revanche la règle générale pour la formation du féminin (adjonction d'un e à la forme du masculin), il faut, pour garder la sonorité è [ɛ], utiliser l'une ou l'autre des graphies suivantes : cheffe ou chèfe (toutes deux attestées mais peu usitées, et parfois contestées). On rencontre également (surtout dans la langue populaire) la forme féminine cheffesse (ou chéfesse) qui est le plus souvent employée de façon péjorative. La forme épicène la chef, proposée par certains grammairiens, et contestée par d'autres[73], est également attestée[74]. La forme suivante est recommandée :

une **chef**

6.3. commis

Le féminin régulier de commis, par analogie avec marquis, marquise, se forme en ajoutant un e à la forme masculine, et son usage est attesté[75]. L'emploi de la forme épicène déjà en usage, une commis, est par ailleurs acceptable. Les deux formes précédentes sont donc disponibles. La forme recommandée est la suivante :

une **commis**

7. NOTES

1. L'astérisque renvoie à la définition ou à la signification de termes, d'abréviations ou de sigles utilisés dans cet ouvrage. On trouvera ces renseignements à la page 37.

2. À partir de 1984, le Larousse donne le terme en question comme épicène.

3. Chacune des suggestions, qu'il s'agisse d'une forme féminine attestée ou d'une forme non attestée, a été précédée d'une étude approfondie. Toutefois, il n'a pas été jugé pertinent d'exposer ici la totalité des réflexions d'ordre linguistique qui ont servi de base à ce travail (étymologie, morphologie, sémantique, phonétique), et dont le présent document ne présente que les résultats pratiques. Les personnes désireuses de s'informer davantage trouveront dans les notes, les renvois et la bibliographie des indications complémentaires.

4. Les cas particuliers que constitue la variante sémantique entre le masculin et le féminin, de même que l'homonymie, n'empêchent pas l'utilisation de certaines formes féminines.

5. Voir le texte publié en annexe (p. 47) relativement à l'emploi de commissaire comme appellatif.

6. Voir notamment la Classification canadienne descriptive des professions, tome 1, p. 1387 et La Presse, 17 octobre 1981, p. G-13.

7. Grammaire historique, tome 2, p. 304, sous maître.

8. Voir notamment La Gazette des femmes, septembre 1982.

9. Voir notamment F Magazine, octobre 1980, n° 31, p. 78.

10. Voir le texte publié en annexe (p. 47) relativement à l'emploi de maître comme appellatif.

11. Voir notamment Le Soleil, jeudi 8 juillet 1982, p. B-1.

12. Voir à ce sujet FEW* 6, p. 35, Godefroy, p. 100, Grandsaignes d'Hauterive, Dictionnaire d'ancien français, p. 393, et Greimas, Dictionnaire de l'ancien français, p. 383.

13. André Goosse fait à propos du mot maître la remarque suivante : Maîtresse est historiquement le féminin de maître, et il a encore cette valeur dans certains emplois. Mais les deux formes fonctionnent en partie de façon indépendante . Et il conclut : « Maîtresse, féminin morphologique et historique de maître, n'en est que partiellement le féminin sémantique». (Le genre et le sexe, Bulletin de l'Académie royale de langue et de littérature françaises, 1978, tome LVI, n° 1, p. 59-76.)

14. Voir le texte publié en annexe (p. 47) relativement à l'emploi de notaire, comme appellatif.

15. Voir notamment M. Grevisse, Le bon usage, n° 420, note 55, p. 243, et n° 421, p. 244.

16. Voir notamment F Magazine, juillet-août 1980, n° 29-29 bis, p. 36, Le Soleil, 17 novembre 1981, p. D-2, et M. Grevisse, Le bon usage, n° 420, note 55, p. 243.

17. Voir notamment F Magazine, février 1980, n° 24, p. 43, et Châtelaine, avril 1982, vol. 22, n° 4, p. 24.

18. Voir, entre autres, F Magazine, décembre 1980, n° 33, p. 53, et un communiqué de l'Office national du film (26 avril 1982) concernant Marie Uguay (qualifiée successivement de poète et de poétesse).

19. Par exemple : guide au masculin, personne qui conduit, accompagne, conseille, et au féminin, jeune fille appartenant à un mouvement de scoutisme.

20. Voir le texte publié en annexe (p. 47) relativement à l'emploi de garde, colonel, etc., comme appellatif.

21. Voir M. Grevisse, Le bon usage, n° 402, p. 229, au sujet du redoublement de la consonne finale.

22. Voir le texte publié en annexe (p. 47) relativement à l'emploi de garde, colonel, etc., comme appellatif.

23. Au pluriel : des économistes-conseils. Cf. M. Grevisse, Le bon usage, n° 548, p. 304.

24. Voir notamment Anne Marie, de Lucien Bodard (prix Goncourt 1982), p. 384.

25. Il n'existe pas de modèle, dans le domaine des titres, pour les formes en -ul. Selon la règle générale énoncée par Nyrop, Grammaire historique, p. 286 et 287, on devrait écrire consulle (avec double l), comme on écrit nulle. Cependant, l'existence des termes de même famille, consulat et consulaire, qui ne redoublent pas le l, nous amène à proposer la graphie consule.

26. Voir M. Grevisse, Le bon usage, au sujet de la dénasalisation de la voyelle finale (n° 398, 2° a, p. 229 et n° 403, p. 230).

27. Voir notamment, à ce sujet, Marina Yaguello, Les mots et les femmes, p. 126.

28. Voir Québec français, octobre 1981, p. 23.

29. Voir, à ce sujet, M. Grevisse, Le bon usage, n° 424, p. 246.

30. Voir M. Grevisse, Problèmes de langage, p. 39.

31. Voir L'Actualité, novembre 1979, p. 105.

32. Voir également, à ce sujet, le rapport d'enquête présenté en annexe.

33. Voir à ce sujet K. Nyrop, Grammaire historique, n° 407, p. 292, et M. Grevisse, Le bon usage, n° 411, p. 232.

34. Voir en annexe les commentaires relatifs à la règle énoncée par Grevisse (p. 43) et à la péjoration du suffixe -euse (p. 45).

35. Voir au sujet des noms de machines et d'appareils les commentaires de Marina Yaguello, Les mots et les femmes, p. 104.

36. Voir notamment K. Nyrop, Grammaire historique, p. 318 (citant Lebierre, 1902), F. Brunot, La pensée et la langue, p. 90, et A. Dauzat, Guide du bon usage, p. 107.

37. K. Nyrop, op. cit., n° 406, 1°, p. 291.

38. Voir le Robert méthodique, p. 530.

39. Ce dernier emploi est préconisé notamment par Damourette et Pichon, Essai de grammaire de la langue française, tome 1, p. 319, n° 275, 2°, pour les vocables en -eur dont le féminin n'est pas incontestablement admis. En revanche, il n'a guère la faveur de Grevisse (cf. Problèmes de langage, p. 40).

40. Cette forme est attestée dans le TLF qui la juge cependant peu euphonique.

41. P. Dupré, Encyclopédie du bon français, tome 2, p. 1141 et 1142.

42. K. Nyrop, Grammaire historique, tome 2, p. 311.

43. Voir notamment La Presse, mercredi 28 décembre 1983, p. A-1 et A-2.

44. Voir à ce sujet les commentaires de A. Dauzat, Génie de la langue française, p. 146, et ceux de M. Yaguello, Les mots et les femmes, p. 122.

45. M. Grevisse, Problèmes de langage, p. 40.

46. M. Cohen, Une fois de plus des regards sur la langue française, p. 122.

47. Voir Le Monde de l'éducation (Paris), n° 94, mai 1983, p. 11.

48. M. Grevisse, Le bon usage, p. 243, n° 420, note 56.

49. A. Goosse, Le genre et le sexe, p. 18.

50. F. Brunot, La pensée et la langue, p. 90.

51. A. Dauzat, Le guide du bon usage, p. 107.

52. Voir M. Grevisse, Le bon usage, n° 411, 1° b, p. 232.

53. Grammaire historique, p. 317.

54. Voir notamment M. Grevisse, Le bon usage, n° 420, note 46, p. 241; M. Yaguello, Les mots et les femmes, p. 131, et La Gazette des femmes, 1980-1981.

55. Voir notamment Châtelaine, 1981, et La Gazette des femmes, 1981-1982.

56. Voir notamment M. Grevisse, ibid.

57. Voir le texte publié en annexe (p. 47) relativement à l'emploi de docteur comme appellatif.

58. Michel Arrivé, dans un article intitulé « Le mot docteur en français contemporain », considère qu'il faut voir dans la forme docteur du français contemporain non pas un élément unique, mais un ensemble recouvrant deux unités distinctes, c'est-à-dire deux homonymes : docteur 1 (médecin) ayant comme féminin doctoresse et docteur 2 (personne pourvue d'un doctorat dans une discipline quelconque) ne possédant pas de correspondant féminin (Le français dans le monde, n° 33, juin 1965, p. 42).

59. Voir K. Nyrop, Grammaire historique, p. 515, A. Thérive, Clinique du langage, p. 42, et M. Grevisse, Le bon usage, 1980, n° 417, rem. 3, p. 239.

60. Voir M. Yaguello, Les mots et les femmes, p. 130 et 131, et L.-P. Béguin, Problèmes de langage au Québec et ailleurs, p. 56.

61. Mentionné par le TLF, p. 372.

62. Voir M. Grevisse, Le bon usage, n° 417, rem. 3, p. 239, et le TLF, p. 372.

63. Voir Le bon usage, n° 244, 1° a, p. 232.

64. O. Bloch et W. von Wartburg, Dictionnaire étymologique de la langue française, p. 580.

65. Voir M. Grevisse, Le bon usage, n° 398, 2° a, p. 229, et n° 404, 3°, p. 230, au sujet des modifications phonétiques ou orthographiques entraînées par l'adjonction du e.

66. Voir le texte publié en annexe (p. 47) au sujet de l'emploi de certains titres comme appellatifs.

67. Certains dictionnaires considèrent encore le mot savant comme masculin uniquement, lorsqu'il désigne « une personne qui, par ses connaissances et ses recherches, contribue à l'élaboration, au progrès d'une science .. » (PR).

68. Voir le texte publié en annexe (p. 47) au sujet de l'emploi de certains titres comme appellatifs.

69. Dupré, Encyclopédie du bon français, p. 1559.

70. FEW, 12, p. 360.

71. Voir M. Grevisse, Le bon usage, n° 406, 3°, p. 232.

72. Voir, au sujet de cette forme et des suivantes, M. Yaguello, Les mots et les femmes, p. 127.

73. Voir notamment A. Dauzat, Guide du bon usage, p. 106, et A. Sauvageot, Français écrit, français parlé, p. 85.

74. Voir notamment A. Dauzat, op. cit, p. 106, L'Express, janvier 1981, n° 1540, p. 80 (forme usitée), et Châtelaine, août 1979, p. 2 (forme proposée).

75. Voir le GR, le GLLF et M. Grevisse, Le bon usage, n° 422.

8. DÉFINITIONS, ABRÉVIATIONS ET SIGLES

Titre : Nom approprié à une charge, un office, une fonction, un grade (GLLF). Les titres répertoriés dans cet ouvrage ont trait, en général, à des fonctions de travail (qu'il s'agisse d'une profession, d'un métier ou d'un emploi). Y ont été inclus également quelques titres de fonctions occasionnelles, particulières (comme savant) ou désignant des aspects annexes d'une profession (comme prédécesseur, successeur).

Épicène : On appelle *épicène* les noms qui, appartenant à la catégorie des animés, ont la propriété d'avoir un double genre, correspondant chacun à un des termes de l'opposition de (J. Dubois et al., Dictionnaire de linguistique). Ex. un enfant, une enfant.

Variante sémantique : L'expression *variante sémantique* est employée dans le cas de titres qui n'ont pas le même sens, ou la même extension de sens, suivant qu'ils sont féminins ou masculins. Ex. couturier, couturière.

Homonymie : [...] identité phonique (homophonie) ou [...] identité graphique (homographie) de deux morphèmes qui n'ont pas, par ailleurs, le même sens. En d'autres termes, un homonyme est un mot qu'on prononce ou qu'on écrit comme un autre, ou les deux, mais qui n'a pas le même sens que ce dernier (J. Dubois et al., Dictionnaire de linguistique). Ex. distributrice (machine) et distributrice (femme); maire et mère.

FEW : Französisches etymologisches Wörterbuch, 1928-1978.

GLLF : Grand Larousse de la langue française, 1971-1978.

GR : Grand Robert, 1966-1973, 1985.

PL : Petit Larousse illustré, 1982, 1985.

PR : Petit Robert, 1978, 1985.

TLF : Trésor de la langue française, 1975-1980.

ANNEXES

AVIS DE RECOMMANDATION

FÉMINISATION DES TITRES

Relativement au genre des appellations d'emploi, l'Office de la langue française a recommandé l'utilisation des formes féminines dans tous les cas possibles :

- soit à l'aide du féminin usité. Exemples : couturière, infirmière, avocate;

- soit à l'aide du terme épicène marqué par un déterminant féminin. Exemples : une journaliste, une architecte, une ministre;

- soit par la création spontanée d'une forme féminine qui respecte la morphologie française. Exemples : députée, chirurgienne, praticienne;

- soit par l'adjonction du mot femme. Exemples : femme-magistrat, femme-chef d'entreprise, femme-ingénieur.

Gazette officielle du Québec, 28 juillet 1979

FORMATION DU FÉMININ POUR LES NOMS EN -EUR

La règle énoncée par Grevisse[1] laisse entendre que les noms en -eur dont on peut tirer des participes présents en changeant -eur en -ant sont forcément dérivés d'un verbe. Or il n'en est rien (selon Bloch-Wartburg et PR). Sur les 52 titres en -eur qui ont été identifiés comme devant faire normalement leur féminin en -euse, 34 seulement dérivent effectivement du verbe correspondant, les autres cas se répartissant de la façon suivante :

- 10 noms en -eur dérivent d'un autre substantif de même famille : câbleur, chroniqueur (verbe absent), chronométreur, bruiteur, camionneur, encodeur, outilleur, patrouilleur ainsi que les cas spéciaux débardeur et ingénieur (formés respectivement d'après bard et génie);

- 5 de ces noms en -eur sont empruntés directement du latin : assesseur, censeur, prédécesseur, professeur (antérieur au verbe professer) et successeur;

- 3 sont empruntés directement de l'anglais en -er : boxeur, superviseur et trappeur.

Il s'ensuit que, dans une perspective diachronique, on ne peut parler de forme régulière en -euse que pour les 34 cas susmentionnés, dont la forme masculine en -eur dérive effectivement d'un verbe de même famille. C'est par

---

[1] M. Grevisse, Le bon usage, n° 410, p. 232.

analogie avec ces derniers cas et dans une perspective synchronique que l'on peut parler de forme féminine normale en -euse pour les noms en -eur dérivés d'un substantif ou empruntés directement au latin[2] ou à l'anglais.

---

2 Damourette et Pichon (op. cit., p. 312) prétendent que, dans ce cas, la tendance de la langue est de former -ssrice qui est à -sseur comme -trice est à -teur, et ils affirment que cette formation est entrée dans la langue usuelle pour les deux féminins successrice et prédécessrice.

LE SUFFIXE -EUSE ET LA PÉJORATION

Ainsi que cela est signalé en 4.2.1., la finale masculine -eur s'est prononcée en [ø] à une certaine époque en France. C'est au XVII^e siècle, lorsque, dans la classe cultivée, on commença à rétablir la prononciation du r final, que le suffixe -eux, senti comme populaire, devint, par le fait même, péjoratif. On en trouve encore des traces dans la nuance péjorative qui s'attache à certains adjectifs en -eux (comme séditieux) ou encore dans le caractère atténuatif ou dépréciatif de certains autres (officieux à côté de officiel, et verbeux à côté de verbal). Selon Dubois, on assiste toutefois à une régression du -eux dans tous les emplois susmentionnés, au profit du suffixe -ard qui tend à l'y remplacer[1].

La forme féminine en -euse pour les noms en -eur s'explique, comme nous l'avons déjà dit, par le principe de l'analogie (menteur, prononcé menteux, faisant menteuse comme glorieux fait régulièrement glorieuse). Le rétablissement de la prononciation -eur n'ayant pas entraîné de modification du suffixe féminin correspondant (-euse), il est possible que celui-ci, à l'instar de la prononciation eux, ait continué à être senti comme populaire et donc péjoratif dans certains cas. À cette hypothèse s'ajoute un fait incontestable, celui de l'apparition de formes féminines concurrentes en -trice. Ce suffixe n'était pas encore courant au XVII^e siècle (il n'existait que pour une quinzaine de noms)[2], mais il devint peu à peu la marque du féminin pour les noms d'agent en -teur de formation savante,

---

[1] J. Dubois, Étude sur la dérivation suffixale, p. 82.

[2] F. Brunot, La pensée et la langue, p. 90.

et prit place, dans certains cas, à côté de formes féminines en -euse, pour exprimer un sens plus relevé (ex. actrice opposé à acteuse (mauvaise actrice) et cantatrice à côté de chanteuse). C'est donc par opposition à -trice, suffixe noble à l'origine, que -euse a, dans certains cas, acquis une valeur dépréciative ou atténuative.

De même qu'à l'époque actuelle -eux a cessé d'être dépréciatif (sauf exception), puisqu'il s'emploie surtout dans le domaine scientifique, on pourrait s'attendre à ce que le suffixe féminin -euse, qui n'appartient pas en propre à la langue populaire et qui n'est plus en concurrence avec -trice (suffixe aujourd'hui vulgarisé), soit désormais délivré de cette connotation péjorative. Force est de constater, toutefois, qu'il n'en est rien, du moins pour ce qui concerne les formations nouvelles[1]. On peut par conséquent supposer que ce caractère dit « péjoratif » est en fait intimement lié à l'aspect insolite de certaines formes en -euse (cf. gouverneuse, professeuse). Soulignons cependant que cette perception d'une connotation péjorative, loin d'être constante et unanime, varie selon les cas (certains titres en -euse étant mieux acceptés que d'autres) et surtout selon les individus.

---

[1] Voir dans La Presse du mercredi 28 janvier 1983, p. A-2, un témoignage à cet effet.

EMPLOI PARTICULIER DE CERTAINS TITRES

Certains titres masculins ont la particularité de pouvoir s'employer comme appellatifs, en interjection (ex. «Bonjour, docteur»). Il s'agit, parmi les titres de ce corpus, de :

chef, docteur, maître (titre de politesse), notaire et professeur (de faculté),

ainsi que des titres indiquant un grade hiérarchique :

brigadier, capitaine, caporal, colonel, commandant, commissaire, général, lieutenant et sergent. Dans le cas où la personne qui interpelle est un subalterne, les titres correspondant aux grades élevés sont précédés de mon : mon capitaine, mon colonel, mon général, alors que commissaire, dans le même cas, est souvent précédé de monsieur le ...

Un certain nombre des titres du premier groupe peuvent également s'employer comme apposition devant un nom propre. Il s'agit de : maître Un tel, docteur Un tel (sur des plaques indicatrices ou des cartes de visite). On ne dit pas, toutefois, « docteur Un tel est convoqué... » (pas plus que chef Un tel..., patron Un tel... ou notaire Un tel...). Docteur, comme notaire, dans une phrase de ce type, serait précédé de l'article : « le docteur Un tel est convoqué » .

Les titres féminins employés comme appellatifs sont actuellement très rares. N'ont été relevés que les cas suivants : maîtresse (emploi vieilli : « oui, maîtresse ») et garde au sens d' « infirmière » , et sans correspondant masculin. Le TLF précise, par ailleurs, que « doctoresse ne s'emploie pas comme appellatif, en interjection».

Quoi qu'il en soit de l'usage actuel, rien ne s'oppose, sur le plan linguistique, à l'emploi éventuel des titres féminins en interjection, dans tous les cas où cet emploi existe pour le correspondant masculin. Pour ce qui est de l'apposition devant un nom propre, emploi qui ne concerne que les termes maître et docteur, on voudra bien se reporter aux deux textes consacrés respectivement à chacun de ces termes (p. 11-12 et p. 24-25).

LA FÉMINISATION DES TITRES ET LES LEADERS D'OPINION: LES FAITS SAILLANTS D'UNE ÉTUDE EXPLORATOIRE

Le phénomène de la féminisation des titres fournit un des plus remarquables exemples du changement linguistique qui puisse survenir à l'intérieur d'une communauté. Il est remarquable non seulement à cause de l'étendue du changement, lequel est théoriquement susceptible d'affecter tous les titres de fonctions, métiers et professions, mais aussi parce qu'il met en cause les normes sociolinguistiques relatives à l'emploi du morphème du genre en regard de la situation de communication de son contexte et du statut social du titre concerné.

Si, de fait, comme dans le cas de tout changement linguistique important, la féminisation des titres ne trouve pas sa cause première dans la langue elle-même, les effets de ce changement, eux, sont de nature sociolinguistique. Ce qui est touché dans ce cas, ce sont les attitudes des locuteurs par rapport à la valeur du genre (plus particulièrement la valeur générique du masculin) et par rapport à l'emploi de telle ou telle forme du titre féminin théoriquement possible.

L'étude exploratoire dont nous résumons ici l'essentiel est axée principalement sur des attitudes des locuteurs à l'égard du principe de la féminisation des titres et de l'application de ce principe à un corpus de vingt titres et de soixante-quinze variantes. Si les résultats que nous présentons dans ce texte ne sont pas généralisables à l'ensemble de la population, ils permettent toutefois de saisir, pour un groupe-témoin dont l'influence n'est pas négligeable, la perception qu'ont ces locuteurs des formes nouvelles que fait apparaître le changement linguistique en cours.

Ces données sur les attitudes de notre groupe-témoin sont intéressantes en elles-mêmes, mais elles le sont également dans la perspective de l'aménagement linguistique. En effet, dès lors qu'un organisme officiel à vocation linguistique s'interroge sur l'orientation qu'il doit donner à son action en matière de changement linguistique, ce type de données devient indispensable à la prise de décision afin d'élaborer des stratégies d'interven-

tion adéquates correspondant à la fois aux attentes des locuteurs et au contexte sociolinguistique réel. C'est pour cette raison que la présente étude tente également de faire le point sur les attentes de notre groupe-témoin quant au rôle que l'Office de la langue française doit remplir en matière de féminisation des titres.

Avant d'exposer les résultats de cette recherche par rapport aux principaux thèmes étudiés, nous passerons successivement en revue les principaux aspects méthodologiques: objectifs, hypothèses, échantillon et questionnaire.

1. Aspects méthodologiques

Notre recherche poursuit les quatre objectifs suivants: 1) recueillir des données quant aux attitudes des leaders d'opinion en regard du principe même de la féminisation et des modes de féminisation possibles de ces mêmes titres; 2) recueillir des données auprès de ce groupe-témoin quant à ses opinions relativement au rôle de l'État, à la pertinence et à l'efficacité de l'intervention de l'Office de la langue française dans ce domaine de la féminisation des titres; 3) faire évaluer, en fonction de certaines caractéristiques linguistiques et sociolinguistiques, diverses formes possibles de féminisation d'un même titre et ce, à partir d'un corpus raisonné; 4) étudier l'impact de certains facteurs linguistiques et sociolinguistiques sur les choix effectués par le groupe-témoin.

Compte tenu de la problématique esquissée plus haut et des objectifs poursuivis, nous voulions vérifier les hypothèses qui suivent: 1) le principe de la féminisation des titres jouit de la faveur des leaders d'opinion indépendamment de la variable sexe; 2) l'usage de la forme en eure qui semble se répandre peut indiquer une préférence pour des formes de féminisation peu marquées; 3) le degré de contact (familiarité) de l'utilisateur avec une forme donnée a un impact sur le degré d'acceptabilité de cette forme; 4) dans le cas de certains titres pour lesquels la féminisation fait difficulté (absence de modèles, refus de certains suffixes, homonyme, etc.), les facteurs sociolinguistiques jouent un rôle plus important dans la préférence accordée à une forme que les facteurs linguistiques (comme la régularité grammaticale de la forme).

Le questionnaire qui a servi à la cueillette des données comprend deux parties. La première est thématique et présente une série d'énoncés relatifs à la féminisation des titres et au rôle que devrait jouer l'Office de la langue française en ce domaine. La seconde, par contre, consiste en un corpus raisonné de vingt titres et de soixante-quinze variantes retenus en fonction de la

représentativité de leurs morphèmes suffixaux et de la présence ou de l'absence de modèles existants.

En plus de classer ces formes en fonction de leur préférence personnelle, les répondants devaient évaluer chacune des formes par rapport aux caractéristiques d'acceptabilité, de connotation, d'euphonie et de familiarité (c'est-à-dire du degré de contact avec une forme donnée). Enfin, nous avons procédé ultérieurement, et ce, à partir de notre propre grille d'analyse, à l'étude de la caractérisation (le fait qu'une forme indique de façon plus ou moins explicite que le titulaire est une femme) et de la grammaticalité des formes (conformité aux règles relatives à la formation du féminin) en nous fondant sur l'ordre de préférence.

Commandée par la Commission de terminologie de l'Office de la langue française, cette étude exploratoire aurait dû être menée auprès d'un échantillon très diversifié de la population. Des contraintes de temps et de moyens ne nous ayant pas permis une telle étude, nous avons mené cette recherche auprès d'un échantillon limité de personnes ayant comme caractéristique commune d'être des leaders d'opinion.

Trois motifs principaux militaient en faveur du choix de ce groupe-cible composé principalement de personnes occupant des fonctions de direction d'association ou d'information: 1) le fait que ces personnes soient susceptibles d'être déjà sensibilisées à ces questions; 2) le fait qu'elles soient aptes à refléter l'opinion d'un milieu donné; 3) le fait, enfin, qu'elles soient appelées à influencer à divers degrés l'opinion publique. Le choix des répondants eux-mêmes a été déterminé selon la formation et les fonctions de ces personnes et ce, compte tenu des titres qui faisaient partie du corpus étudié.

2. Les résultats

Nous présentons successivement les résultats qui ont trait à la partie thématique du questionnaire, puis ceux qui se rapportent au corpus des titres étudiés. La partie thématique couvre deux aspects principaux: celui du principe de la féminisation des titres et celui du rôle de l'Office de la langue française en cette matière.

2.1. Le principe et les modes de féminisation

Pour ce qui est du principe de la féminisation des titres, il recueille la faveur de la majorité de notre groupe-témoin conformément à notre hypothèse. En effet, pour l'ensemble des énoncés relatifs à ce principe, on ne dénombre pas plus que le

quart environ des répondants qui se disent en désaccord avec ce principe et cela, indépendamment de la variable sexe . L'analyse des écarts des moyennes entre les deux groupes révèle en effet qu'il n'y a aucun écart significatif entre les hommes et les femmes pour toutes les variables se rapportant au principe de la féminisation des titres et aux modes de féminisation. Les principaux écarts significatifs entre ces groupes affectent des variables liées à la mission de l'Office de la langue française en cette matière et à l'ordre de préférence pour les formes chef et sénateure.

Si l'opinion de nos répondants est majoritairement favorable au principe de la féminisation, les avis quant à l'application et la portée de ce principe sont beaucoup plus partagés. De fait, 49,1 % des répondants considèrent que «le titre masculin convient pour une femme quand il n'y a pas de féminin correspondant en usage» et dans ce cas 39,7 % des répondants perçoivent ce masculin comme une «sorte de neutre». Bref, et c'est probablement une des caractéristiques majeures de nos résultats, on constate, dans ces résultats, un écart plus ou moins important entre le plan de la déclaration de principe et celui de l'application de ces mêmes principes à des contextes particuliers.

Cette dernière remarque vaut également pour la question des modes de féminisation puisque, des trois modes de féminisation dont faisait état notre questionnaire (à savoir: a) la modification du morphème du genre, ex. chercheur/chercheuse; b) la préfixation du seul déterminant féminin, ex. un ministre/une ministre; c) la stratégie intermédiaire de féminisation qui consiste à utiliser dans le discours des syntagmes du style madame le ou femme suivi du titre masculin, ex. femme-policier), le dernier mode, celui de la féminisation par recours au déterminant sémantique (femme ou madame placé devant le titre masculin), est celui qui soulève la plus vive opposition (56,9 % et 48,5 %).

Or, non seulement les formes femme marin et femme matelot se classent-elles au premier rang pour toutes les caractéristiques (sauf celle de la connotation pour la forme femme matelot) mais dix des vingt formes proposées viennent au second rang pour ce qui est de la préférence des répondants et neuf pour ce qui est de l'acceptabilité. Il est vrai qu'il s'agit de formes très répandues dans l'usage puisque sept d'entre elles se classent au premier rang pour ce qui est de la familiarité et cinq autres arrivent au second rang pour cette même caractéristique.

Une opposition aussi marquée en principe à ce mode de féminisation ne laissait pas attendre de tels résultats. L'explication de cet écart réside en partie dans le fait que l'utili-

sation des titres féminins implique des facteurs psychosociaux et sociolinguistiques tributaires des attitudes que les utilisateurs de ces titres entretiennent aussi bien à l'égard de l'usage linguistique qu'à l'égard de la féminisation.

À ce chapitre, ajoutons que même si nos répondants affichent une attitude plutôt novatrice à l'égard de la féminisation (72,2 % d'entre eux sont totalement ou partiellement en désaccord avec le principe selon lequel on ne doit utiliser que les formes féminines inscrites au dictionnaire), ils demeurent majoritairement conscients de la stigmatisation de certaines formes puisque 67,8 % de notre échantillon estime que la «forme féminine de certains titres est ridicule».

Cette perception dépréciative de certaines formes de titres féminins (les quelques formes terminées par le suffixe euse, y compris le titre annonceuse) fait contrepoids à l'attitude novatrice qu'affiche notre groupe-témoin quant à l'usage linguistique. Si nos répondants se déclarent majoritairement en faveur du principe de la féminisation des titres, il demeure que l'évaluation faite des soixante-quinze formes proposées reflète des choix parfois inconséquents qui indiquent qu'ici la question de principe n'est pas indépendante des attitudes des utilisateurs de ces titres.

2.2. Le rôle que devrait jouer l'Office de la langue française

Le second sujet abordé dans la partie thématique de notre questionnaire est celui du rôle que devrait jouer l'Office de la langue française dans ce dossier.

Pour nous en tenir à l'essentiel, soulignons qu'une très faible majorité (51,7 %) de nos répondants estiment que l'Office devrait prendre l'initiative de féminiser officiellement tous les titres. Cette majorité s'accroit cependant dès que l'on évoque une attitude moins dirigiste de la part de l'Office de la langue française. Ainsi, 75,8 % des répondants sont d'avis qu'en matière de féminisation l'Office doit conseiller plutôt qu'imposer. De plus, 69,5 % de notre groupe-témoin estime que c'est à l'Office qu'il revient de proposer un choix parmi toutes les formes féminines possibles pour un titre donné.

En marge du rôle de l'Office, il est intéressant de souligner au passage qu'il ne fait pas de doute pour notre groupe-témoin que l'État a le devoir de sauvegarder la qualité de la langue . Toutefois les opinions sont des plus partagées en ce qui a trait à la norme (norme nationale/norme internationale) qui devrait servir à définir cet usage. Les énoncés relatifs à ce sujet sont ceux pour lesquels on relève

les plus forts taux d'indécis de tout le questionnaire.

On attend donc, en résumé, qu'en plus de fournir des renseignements, l'Office intervienne de façon active dans ce dossier pour féminiser les titres et proposer des choix sans toutefois s'aligner nécessairement sur l'usage international.

Ajoutons, enfin, que 59,3 % de notre groupe-témoin croit à l'efficacité de l'action de l'Office en matière de changement terminologique dans ce domaine et que, comme l'indiquent les écarts significatifs des moyennes inter-groupes, les femmes attendent plus que les hommes une intervention dans ce dossier et affichent une plus grande confiance en l'efficacité d'une éventuelle action de l'Office.

2.3. Choix et évaluation des titres proposés

La seconde partie de cette étude est consacrée à l'évaluation du corpus des vingt titres et de leur soixante-quinze variantes. Pour cette partie, notre groupe-témoin devait d'abord, pour chacun des titres, établir un ordre de préférence parmi les variantes proposées. Puis, chacune des formes devait être évaluée en fonction des caractéristiques suivantes: l'acceptabilité (degré de disposition à utiliser personnellement une forme), l'euphonie, la connotation et, enfin, la familiarité.

Pour chacun des vingt titres, les formes qui se classent au premier rang dans l'ordre de préférence sont les suivantes: une annonceure, une auteure, une banquière, une chef, une commis, une docteure, une forgeronne, une gouverneure, une mairesse, une mannequin, une femme marin, une femme matelot, une médecin, une poétesse, une policière, une professeure, une sculpteure, une sénatrice, une substitut, une témoin.

Cette liste permet déjà de constater la tendance à la généralisation des formes en -eure. Toutefois, au-delà de ce simple constat, notre recherche avait aussi pour but d'étudier l'impact des caractéristiques linguistiques et sociolinguistiques retenues pour les formes classées au premier rang dans l'ordre de préférence, un des enjeux de l'aménagement terminologique étant de connaître les facteurs qui favorisent ou freinent l'implantation d'une terminologie.

Les limites de ce résumé ne permettent pas de présenter le détail des indices de corrélations entre chacune des formes et chacune des caractéristiques; nous nous en tenons donc à présenter les conclusions générales auxquelles nous ont conduits ces analyses.

D'abord, il existe une relation étroite entre l'ordre de préférence et l'ordre d'acceptabilité des formes privilégiées par nos répondants. Cela signifie qu'en général notre groupe-témoin est prêt à utiliser la forme qu'il dit préférer.

S'il n'y a pas de concordance parfaite pour toutes les formes entre ces deux caractéristiques, c'est que l'ordre de préférence semble davantage refléter une perception de la féminisation empreinte de conservatisme grammatical, alors que ce qui caractérise l'ordre d'acceptabilité serait une forme de réalisme sociolinguistique soucieux d'éviter des formes trop stigmatisées ou trop marquées. Les exemples les plus convaincants de ce phénomène sont les formes poétesse et sénatrice qui sont au premier rang dans l'ordre de la préférence alors que les formes une poète et une sénateure sont au premier rang pour ce qui est de l'acceptabilité. On peut citer encore la forme annonceuse qui se situe au deuxième rang de l'ordre de préférence et au troisième rang de l'ordre d'acceptabilité.

Deuxièmement, les caractéristiques qui cristallisent les attitudes les plus subjectives, soit la connotation et l'euphonie, sont celles qui présentent le plus grand nombre de corrélations significatives avec la préférence et l'acceptabilité. Il faut signaler toutefois que la connotation est la plus discriminante de ces deux caractéristiques et cela même si nos répondants ont évalué les formes en -eur et -eure (ex. une professeur/une professeure) comme si elles différaient au plan phonétique.

Troisièmement, le degré de familiarité d'une forme (le fait que cette forme soit plus ou moins connue) est de toutes les caractéristiques celle qui présente les corrélations les plus faibles avec l'ordre de préférence et celui de l'acceptabilité. Cela s'explique en partie parce que les formes les mieux évaluées pour leur degré de familiarité sont les formes femme suivies du titre masculin (ex.femme annonceur) pour douze des vingt titres étudiés.

Notre hypothèse relative au lien existant entre le degré de familiarité d'une forme et son degré d'acceptabilité doit donc être nuancée. Si certaines études ont déjà conclu dans le sens d'un lien positif et indépendant entre ces deux variables, la présente étude nous conduit à conclure que ce lien peut être négatif et que le rôle de cette variable n'est pas indépendant de celui d'autres variables comme la connotation et l'euphonie.

Dans un dernier ordre enfin, nous avons étudié l'impact du degré de régularité de la formation grammaticale des formes

retenues et celui du degré de caractérisation (le fait qu'une forme indique de façon plus ou moins explicite que la titulaire est une femme) de ces mêmes formes.

Les résultats de ces analyses confirment notre hypothèse quant au rôle secondaire qu'exerce le facteur de grammaticalité comparativement aux facteurs psychosociaux dans les choix effectués par nos répondants. Ce n'est donc pas le fait du degré de régularité de la formation grammaticale d'une forme donnée qui détermine sa popularité et son emploi.

Pour ce qui est de la caractérisation, l'analyse des choix effectués tend à montrer malgré l'attitude en principe novatrice de nos répondants et conformément à notre hypothèse que, dans les faits, on préfère des formes qui ne sont pas les plus marquées du point de vue de la caractérisation.

Ce sont là les principales conclusions auxquelles nous conduit cette étude exploratoire dont les résultats, compte tenu de l'échantillon, ont une valeur qui demeure indicative. Une recherche menée auprès d'un échantillon plus diversifié, notamment pour ce qui est de l'âge et du statut social des répondants, permettrait de juger du degré de généralisation possible auquel on pourrait pousser ces conclusions. Il appert déjà, cependant, si l'on en croit des études effectuées en France notamment, que ces deux variables jouent un rôle déterminant quant aux attitudes des locuteurs. Il va de soi que dans la perspective d'une intervention institutionnelle en vue de l'aménagement linguistique de ce domaine le rôle des principaux facteurs déterminants gagnerait à être mieux connu et ce, dans le but d'élaborer, le cas échéant, des stratégies d'intervention appropriées et efficaces*.

---

* On pourra consulter le détail de cette recherche dans: André Martin et Henriette Dupuis, La féminisation des titres et les leaders d'opinion, coll. Langues et sociétés, Québec, Éditeur officiel du Québec, 1985.

BIBLIOGRAPHIE

A. Ouvrages lexicographiques

ANSCOMBRE, J. Le Dictionnaire des carrières, Saint-Germain-en-Laye, M.D.I., s.d., 424 p.

BLOCH, Oscar et Walther von WARTBURG. Dictionnaire étymologique de la langue française, Paris, P.U.F., 1964, 674 p.

COLIN, Jean-Paul. Nouveau dictionnaire des difficultés du français, Paris, Hachette-Tchou, 1970, 857 p.

Dictionnaire Quillet de la langue française, Paris, Quillet, 1959, 3 vol.

Dictionnaire usuel illustré, Paris, Quillet-Flammarion, 1981, 1944 p.

DUBOIS, J., et al. Dictionnaire de linguistique, Paris, Larousse, 1973, 516 p.

DUPRÉ, P. Encyclopédie du bon français dans l'usage contemporain, Paris, Trévise, 1972, 3 vol.

GIRODET, Jean. Logos. Grand dictionnaire de la langue française, Paris, Bordas, 1975, 3 vol.

GODEFROY, Frédéric. Dictionnaire de l'ancienne langue française et de tous ses dialectes du IX^{e} au XV^{e} siècle, Paris, 1880, Kraus Reprint Ltd, Vaduz, 1965, 10 vol.

Grand Larousse encyclopédique, Paris, Larousse, 1960-1964, 10 vol.; Supplément 1, 1968, 918 p.; Supplément 2, 1975, S.p.

GRANDSAIGNES D'HAUTERIVE, R. Dictionnaire d'ancien français, Moyen Âge et Renaissance, Paris, Larousse, 1947, 592 p.

GREIMAS, Algirdas Jules. Dictionnaire de l'ancien français jusqu'au milieu du XIV^{e} siècle, Paris, Larousse, 1974, 675 p.

GUILBERT, Louis et al. Grand Larousse de la langue française, Paris, Larousse, 1971-1978, 7 vol.

HATZFELD, Adolphe et Arsène DARMESTETER. Dictionnaire général de la langue française, Paris, Delagrave, 1964, 2 vol.

HUGUET, Edmond. Dictionnaire de la langue française du seizième siècle, Paris, Champion, 1928-1967, 7 vol.

Institut national de la statistique et des études économiques. Dictionnaire des métiers et appellations d'emploi, Paris, Presses universitaires de France, 1955, 271 p.

JUILLAND, Alphonse. Dictionnaire inverse de la langue française, La Haye, Mouton, 1965, 504 p.

LEBRUN, L. et J. TOISUL. Dictionnaire étymologique de la langue française, Paris, Dasnoy, 1937, 902 p.

Le Robert méthodique, Paris, Le Robert, rédaction dirigée par Josette Rey-Debove, 1982, 1617 p.

Petit Larousse illustré, Paris, Larousse, 1982, 1799 p.

Petit Larousse illustré, Paris, Larousse, 1985, 1798 p.

PICOCHE, Jacqueline. Dictionnaire étymologique du français, Paris, Le Robert, 1979, 704 p., et annexes.

ROBERT, Paul. Dictionnaire alphabétique et analogique de la langue française, Paris, Société du Nouveau Littré, 1966-1973, 6 vol. et suppl.

ROBERT, Paul. Dictionnaire alphabétique et analogique de la langue française, Paris, Société du Nouveau Littré, 1985, 6 vol.

ROBERT, Paul. Dictionnaire alphabétique et analogique de la langue française. Le Petit Robert I, 1978, 2172 p.

ROBERT, Paul. Dictionnaire alphabétique et analogique de la langue française. Le Petit Robert I, Paris, Société du Nouveau Littré, 1985, 2171 p.

Trésor de la langue française, dictionnaire de la langue du XIX^{e} et du XX^{e} siècle, Sous la direction de P. Imbs, Paris, Klincksieck (Centre national de la recherche scientifique), 1971-1981, 9 vol. parus (A - Incarner).

WARTBURG, Walther von. Französisches etymologisches Wörterbuch (FEW), Bonn, Klop; Leipzig et Berlin, Teubner; Bâle, Helbing et Lichtenhahn; Bâle, Zbinden, 1928-1978, 24 vol. + 3 fasc.

B. Grammaires

BRUNOT, Ferdinand et Charles BRUNEAU. Précis de grammaire historique de la langue française, 5^{e} éd., Paris, Masson et C^{ie}, 1961, 641 p.

CHEVALIER, Jean-Claude et al. Grammaire Larousse du français contemporain, Paris, Larousse, 1964, 495 p.

DAMOURETTE, Jacques et Édouard PICHON. Des mots à la pensée. Essai de grammaire de la langue française, 1911-1927, 2^{e} éd., Paris, Éditions d'Artrey, tome I, 1951, 674 p.

DUBOIS, Jean. Grammaire structurale du français, nom et pronom, Paris, Larousse, 1965, 191 p.

DUBOIS, Jean et René LAGANE. La nouvelle grammaire du français, Paris, Larousse, 1973, 266 p.

GALICHET, Georges. Essai de grammaire psychologique du français moderne, Paris, P.U.F., 1950, 228 p.

GREVISSE, Maurice. Le bon usage, Paris-Gembloux, Duculot, Montréal, Éditions du renouveau pédagogique, 1980, 1519 p.

NYROP, Kristoffer. Grammaire historique de la langue française, Copenhague, Gyldendal, 1899-1930, 6 vol.

RAMAT, Aurel. Grammaire typographique, Montréal, Aurel Ramat, 1981, 91 p. et appendice.

RAT, Maurice. Grammaire française pour tous, Paris, Garnier Frères, 1968, 404 p.

WAGNER, Robert-Léon et Jacqueline PINCHON. Grammaire du français classique et moderne, Paris, Hachette, 1962, 640 p.

C. Lexiques

Gouvernement du Québec, Office de la langue française. Lexique des appellations d'emploi en hôtellerie, Québec, Éditeur officiel du Québec, 1982, 65 p.

Gouvernement du Québec, Régie de la langue française. Nomenclature des appellations d'emploi dans l'industrie papetière québécoise, Québec, Éditeur officiel du Québec, 1977, 114 p.

LAGRENADE, Marcel. Vocabulaire des titres et fonctions, anglais-français, vol. 1, Technique et production (papier-emballage-forêts), Montréal, Domtar, octobre 1981, 63 p.

D. Ouvrages spécialisés

1. Professions

Bureau international du travail. Classification internationale type des professions, Édition révisée, Genève, BIT, 1968, 415 p.

Centre de recherche et de prospective commerciale. Essai de typologie des fonctions et de nomenclature des postes de travail dans les entreprises commerciales, Paris, C.R.P.C., 1973, 111 p.

CHARNEUX-HELMY, Francine. 550 métiers et professions pour les Québécois, Montréal, Éditions du Jour, 1971, 280 p.

Gouvernement du Canada, Emploi et Immigration Canada. Classification canadienne descriptive des professions : professions des grands groupes 23-25-27-31, Ottawa, Approvisionnement et services Canada, 1978, 87 p.

Gouvernement du Canada, Emploi et Immigration Canada. Classification canadienne descriptive des professions : travailleurs du bâtiment, grand groupe 87, Ottawa, Approvisionnement et services Canada, 1978, 84 p.

Gouvernement du Canada, Emploi et Immigration Canada. La féminisation des titres de profession de la classification canadienne descriptive des professions, 1985, 68 p.

Gouvernement du Canada, ministère de la Main-d'oeuvre et de l'Immigration. Classification canadienne descriptive des professions, Ottawa, Information Canada, 1971, 1493 p.

Gouvernement du Québec, Commission de la fonction publique. Classification de la fonction publique, Personnel ouvrier, Québec, 1972, s.p.

Gouvernement du Québec. Gazette officielle du Québec, 112e année, 6 août 1980, nº 38, partie 2 (lois et règlements concernant les emplois dans la fonction publique québécoise), Québec, Éditeur officiel du Québec, 1980, 482 p.

Ministère de l'Éducation nationale, Office national d'information sur les enseignements et les professions, Centre d'étude et de recherches sur les qualifications. Document nº 13 : Les appellations d'emploi dans les conventions collectives, 2. Les métiers des services administratifs, Vanves, juillet 1973, 78 p.

République française, Institut national de la statistique et des études économiques. Nomenclature des métiers et des activités individuelles, 2e édition, index analytique, Paris, Imprimerie nationale, 1962, 233 p.

2. Linguistique

BÉGUIN, Louis-Paul. Problèmes de langage au Québec et ailleurs, Montréal, Éditions de l'Aurore, 1978, 259 p.

BRUNOT, Ferdinand. La pensée et la langue, 3e éd., Paris, Masson et Cie, 1953, 982 p.

CLAS, André et Paul A. HORGUELIN. Le français, langue des affaires, Montréal, McGraw-Hill, 1969, 391 p.

COHEN, Marcel. Une fois de plus des regards sur la langue française, Paris, Éditions sociales, 1972, 367 p.

DAUZAT, Albert. Le génie de la langue française, Paris, Payot, 1954, 359 p.

DAUZAT, Albert. Le guide du bon usage, Paris, Delagrave, 1955, 220 p.

DOPPAGNE, Albert. Trois aspects du français contemporain, Paris, Larousse, 1966, 211 p.

DUBOIS, Jean. Étude sur la dérivation suffixale en français moderne et contemporain, Paris, Larousse, 1962, 118 p.

GANDOUIN, Jacques. Correspondance et rédaction administratives, 7e éd., Paris, Armand Colin, 1980, 359 p.

GANDOUIN, Jacques. Guide du protocole et des usages, Paris, Stock, 1972, 486 p.

GEORGIN, René. Difficultés et finesses de notre langue, Paris, André Bonne, 1952, 337 p.

GOOSSE, André. La néologie française aujourd'hui, Conseil international de la langue française, Paris, 1975, 73 p.

GOUGENHEIM, Georges. Les mots français dans l'histoire et dans la vie, Paris, Picard, 1963-1975, 3 vol.

GOURMONT, Remy de. Le problème du style, Paris, Mercure de France, 1924, 328 p.

GREVISSE, Maurice. Problèmes de langage, Paris, Presses universitaires de France, 1963, 4 vol.

SAUVAGEOT, Aurélien. Français écrit, français parlé, Paris, Larousse, 1962, 233 p.

THÉRIVE, André. Clinique du langage, Paris, Grasset, 1956, 316 p.

YAGUELLO, Marina. Les mots et les femmes, Payot, Paris, 1978, 202 p.

E. Périodiques

Bottin des femmes professionnelles et commerçantes, Le Bottin des femmes inc., Saint-Basile-le-Grand, Lanctôt, 1981, 135 p.

Bulletin de l'Académie Royale de Langue et de littérature françaises, Bruxelles, Palais des académies, 1978, tome LVI, n° 1 (extrait).

C'est-à-dire, Société Radio-Canada, Comité de linguistique, Montréal, 1960-1982.

Châtelaine, Montréal, Maclean-Hunter limitée, janvier 1981 à janvier 1982.

F Magazine, Paris, F Magazine, S.A., janvier 1980 à janvier 1981.

Informeq, ministère de l'Éducation du Québec, Québec, nos 47 à 49, mai à septembre 1980.

L'Actualité, Montréal, Maclean-Hunter limitée, janvier 1981 à janvier 1982.

La Gazette des femmes, Québec, Conseil du statut de la femme, septembre 1981 à septembre 1982 (et numéros divers).

Langue et administration, Namur, UGA, nos 173 à 179, novembre 1979 à avril 1980.

Le Courrier de Portneuf, Donnacona, septembre 1981 à septembre 1982.

Le Devoir, Montréal. Numéros divers.

Le français dans le monde, Paris, Hachette/Larousse, n° 33, juin 1965.

Le Soleil, Québec, septembre 1981 à septembre 1982.

L'Express, Paris. Numéros divers.

Meta, Journal des traducteurs, Montréal, Les Pressses de l'Université de Montréal, vol. XX, n° 4, et vol. XXIII, n° 2.

Observations grammaticales et terminologiques, Secrétariat général, Université de Montréal, fiches nos 148 à 153, septembre à décembre 1980.

Québec français, Québec, Association québécoise des professeurs de français, n° 43, octobre 1981, et n° 44, décembre 1981.

INDEX

Les chiffres renvoient aux pages.

A

accordeur, 21
adjudant, 26
agent, 26
agriculteur, 24
agronome, 9
aiguilleur, 21
amateur, 24
amiral, 14
annonceur, 21
appariteur, 24
arbitre, 9
architecte, 9
arpenteur, 20
artisan, 15
assesseur, 21
assureur, 21
astrologue, 9
astronome, 9
auteur, 24
avocat, 26

B

banquier, 17
bâtonnier, 17
bottier, 17
boucher, 17
boxeur, 20
brigadier, 17
bruiteur, 21

C

câbleur, 20
cadet, 26
cadre, 9
camelot, 27
camionneur, 21
capitaine, 9
caporal, 14
cardiologue, 9
carreleur, 21
cavalier, 17
censeur, 21
chargé de..., 27
chargeur, 20
charpentier, 17
chauffeur, 20
chef, 27, 28
chercheur, 20
chirurgien, 15
chroniqueur, 20
chronométreur, 20
colonel, 14
commandant, 26
commis, 28
commissaire, 9
conseil, 14
consul, 14
consultant, 26
contremaître, 10
coopérant, 26
couturier, 17
couvreur, 21
critique, 13
cytologiste, 9

D

débardeur, 20
découvreur, 20
député, 27
détective, 9
diplomate, 9
docteur, 24, 25

E

ébéniste, 9
économe, 9
écrivain, 15
embaumeur, 20
encodeur, 21
entraîneur, 20
équarrisseur, 21
expert, 26

F

fabricant, 26
facteur, 24
financier, 17
fondeur, 21
foreur, 20
forgeron, 15
fournisseur, 21
fraiseur, 20

G

garde, 13
général, 14
géologue, 9
géomètre, 9
gestionnaire, 9
gouverneur, 21, 22
graveur, 20
greffier, 17
guide, 13

H

huissier, 17

I

indicateur, 24
industriel, 14
ingénieur, 22
instructeur, 24
intendant, 26
intérimaire, 9

J

juge, 9
juré, 27
juriste, 9

L

lamineur, 21
lieutenant, 26

M

machiniste, 9
magasinier, 17
magistrat, 26
maire, 10
maître, 11, 12
mannequin, 15, 16
manoeuvre, 13
marin, 16, 17
matelot, 26, 27
médecin, 16, 17
menuisier, 17
metteur en ..., 21
ministre, 12, 13
modiste, 13

N

navigateur, 24
notaire, 12, 13

O

officiel, 14
officier, 17
orateur, 24
orfèvre, 10
outilleur, 21

P

patrouilleur, 21
paysagiste, 10
pédologue, 10
peintre, 12, 13
pilote, 10
plombier, 17
poète, 13
policier, 17
pompier, 17
potier, 17
préfet, 26
président, 26
professeur, 22, 23

R

rapporteur, 20
recteur, 24
régisseur, 21
réviseur, 21

S

savant, 26
scrutateur, 24
sculpteur, 25, 26
secrétaire, 13
sénateur, 24
sergent, 26
soldat, 26
souffleur, 20
substitut, 27
superviseur, 21
surintendant, 26

T

tailleur, 20
tanneur, 21
topographe, 10
traiteur, 21
trappeur, 21

TABLE DES MATIÈRES

Introduction 3

Étude de cas types 9

1. Noms terminés par e 9

2. Noms terminés par l 13

3. Noms terminés par n 15

4. Noms terminés par r 17

5. Noms terminés par t ou d 26

6. Autres finales 27

7. Notes 29

8. Définitions, abréviations et sigles 37

Annexes 39

Bibliographie 57

Index 65

Gouvernement du Québec
Office de la langue française

86-6090
Imprimé au Québec, Canada